

23 janvier 2013

Proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits complémentaires à la proposition PR-739 II et III d'un montant net total de 1 912 000 francs, déduction faite d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut total de 2 357 000 francs, destinés à l'acquisition de mobilier et de biens nécessaires à la réouverture du Musée d'ethnographie de Genève (MEG).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

La construction du nouveau MEG avance aujourd'hui selon le planning établi.

Le nouveau MEG consiste en la construction de 7200 m² d'espaces essentiellement destinés à l'usage des publics (salles d'exposition, salles de conférence, de spectacle et de médiation, bibliothèque-médiathèque, etc.), soit au total, avec l'ancien bâtiment, trois fois les surfaces anciennement disponibles. En ce qui concerne le volume dévolu aux expositions, il est environ quatre fois plus important que dans l'ancien musée.

La réouverture au public est fixée au 31 octobre 2014. Dès janvier 2014, une communication événementielle sera lancée autour du compte à rebours de l'ouverture au public. Une information régulière et des événements publics autour du site du nouveau MEG seront organisés, notamment des séances d'information au public, des journées portes ouvertes, des «teasers» événementiels destinés à renforcer l'intérêt du public et, bien sûr, une grande campagne de communication et de promotion dans tous les médias.

Dans ce contexte, ce crédit d'investissement complémentaire vous est présenté pour pouvoir doter le musée des équipements indispensables à sa réouverture. Comme cela vous est exposé ci-après, cette demande est due aux effets négatifs d'arbitrages effectués à l'époque du dépôt du crédit de réalisation (PR-739) et de l'évolution des besoins incontournables en matière de muséographie.

Exposé des motifs

Bref historique des décisions prises

Le Conseil administratif a déposé le 1^{er} novembre 2006 auprès du Conseil municipal la proposition PR-513 présentant le projet culturel élaboré le 2 juin

2006 par M. Jacques Hainard alors directeur du MEG, en proposant de le réaliser sur le site de Carl-Vogt. Auparavant, ce projet culturel a été validé par le groupe de travail tripartite qui réunissait la Ville, le Canton et l'Association des communes genevoises autour du projet d'agrandissement du musée. Le Conseil municipal et le Grand Conseil, saisis d'une même proposition, ont adopté cette dernière en 2007, respectivement les 21 mars et 25 mai.

Sur cette base, un programme architectural a été élaboré en concertation avec la direction du MEG et le concours d'architecture a été lancé le 10 décembre 2007. Les architectes lauréats ont ensuite travaillé à l'élaboration du projet en étroite collaboration avec la direction du MEG et sous le pilotage du département des constructions et de l'aménagement. Le projet définitif a, par ailleurs, été validé le 4 juin 2009 par le groupe de travail tripartite précité.

Le 2 septembre 2009, le Conseil administratif saisissait le Conseil municipal de la proposition PR-739 pour l'ouverture des crédits de construction, d'équipement en matériel informatique, d'équipement des salles d'exposition et des ateliers du musée.

Le chantier de réalisation a débuté en automne 2010, après la votation populaire qui a rejeté le référendum concernant le maintien des arbres et l'installation provisoire du personnel du MEG dans des locaux loués auprès des Ports Francs.

Sous-évaluation des budgets d'investissement

Lors de l'élaboration du programme pour le concours d'architecture, le directeur du MEG de l'époque, M. Jacques Hainard, avait annoncé que la muséographie devait être distinguée du mandat d'architecture et pilotée entièrement par le MEG. Il avait alors annoncé un montant nécessaire de l'ordre de 5 millions de francs pour la muséographie.

Lors de la préparation des crédits d'investissement, la première projection réalisée par le MEG en décembre 2008 s'élevait à 5,6 millions de francs pour l'arrêté III «équipement des salles d'exposition» géré par le MEG. Elle a fait l'objet d'une demande de réduction drastique entre décembre 2008 et janvier 2009, au moment où le projet était estimé à 78 millions de francs.

L'objectif politique de la réduction du budget d'investissement pour la muséographie (équipement des salles d'exposition) était de solutionner le retour du coût d'investissement total du projet à 60 millions de francs – la cible toujours évoquée au sein du groupe tripartite précité. Un montant de 1 766 400 francs a finalement été retenu pour cet arrêté III.

Cette sous-évaluation grossière des investissements nécessaires pour l'équipement des salles d'exposition du nouveau MEG, notamment pour les vitrines

d'exposition, constitue le principal motif de la demande d'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-739.

Mise à niveau des pratiques muséographiques et situation actuelle

Bénéficiant de compétences jusque-là inexistantes en matière de conservation préventive, le nouveau directeur du MEG, M. Boris Wastiau, s'est attelé, dès son entrée en fonction en février 2009, à mettre à niveau les pratiques muséographiques: d'une part, en intégrant les contraintes de conservation préventive des objets aux normes scientifiques internationales, d'autre part, en prenant en compte les normes de sécurité exigées par les prêteurs sur le plan international ainsi que les demandes des assurances y relatives. C'est seulement à ces conditions que le nouveau musée pourra accueillir en son sein des expositions d'envergure internationale. La mise à niveau du projet muséographique nécessite également de disposer de vitrines de qualité muséale et de fabrication professionnelle, en remplacement des vitrines fabriquées dans les ateliers du MEG. Dans un souci de durabilité, ces vitrines doivent également être réutilisables dans la durée, elles doivent donc être modulables afin de répondre aux spécificités liées aux scénographies des expositions. Auparavant, les vitrines fabriquées artisanalement par le MEG pour chaque exposition étaient jetées car elles n'étaient pas modulables et pouvaient difficilement être adaptées à de nouvelles scénographies.

Le coût de vitrines modulables et réutilisables a été évalué en 2012 à 1,3 million de francs pour l'exposition de la collection permanente et à 1,5 million de francs pour les expositions temporaires.

Face à l'absence d'un budget d'investissement pour l'achat de vitrines, le MEG a renoncé à certaines demandes de biens prévues dans l'arrêté III du crédit de construction (PR-739) afin de libérer du disponible financier pour l'acquisition de vitrines. Le disponible dans l'arrêté III s'élève aujourd'hui à 750 000 francs.

Ce montant est complété, avec l'accord de la Direction financière du DFL, par un complément de 308 000 francs issu d'un compte de préfinancement du MEG.

En ce qui concerne les apports de tiers, la Société des amis du musée d'ethnographie s'est engagée à contribuer à l'achat de vitrines à hauteur de 137 000 francs.

Un montant total de 1 195 000 francs est donc à ce jour disponible pour l'acquisition de vitrines. Ce montant sera affecté, sous réserve de votre approbation, à l'achat de vitrines pour l'exposition permanente des collections du MEG. Un complément financier d'un peu plus de 105 000 francs reste cependant nécessaire afin de couvrir le budget d'investissement pour ce poste.

Afin de pouvoir assurer la réalisation de l'exposition temporaire inaugurale «Les Rois Mochica – Divinité et pouvoir dans le Pérou ancien», le MEG a récupéré et adapté un stock de vitrines cédées par le Musée d'art et d'histoire (MAH). Malheureusement, ces vitrines ne seront pas réutilisables pour d'autres expositions. En effet, chaque exposition temporaire proposera une scénographie qui lui est propre, en lien avec la thématique abordée. La solution trouvée pour l'exposition temporaire inaugurale ne remet donc pas en cause la nécessité d'acheter des vitrines modulables et correspondantes aux normes internationales pour les expositions temporaires suivantes, dont le montant a été évalué à 1,5 million de francs.

Certains équipements techniques nécessaires à la réouverture du MEG avaient également été mis de côté, faute de moyens financiers: il s'agit d'un engin de manutention (15 000 francs) et d'une scie verticale à panneaux avec son système d'aspiration de type «Stiebig», pour l'atelier de montage du MEG (75 000 francs), avec une hauteur de plafond de 5 mètres dans les nouvelles salles d'exposition, le MEG devra produire des décors très volumineux. L'acquisition d'une scie verticale avec son système d'aspiration permettra d'effectuer des découpes de qualité parfaite dans les panneaux de bois aux plus grands formats, tout en assurant une sécurité optimale pour les personnes qui les manipulent. Le MEG ne dispose pas à ce jour de scie pour grands formats.

Ces machines sont cependant indispensables pour la réouverture du MEG et il est impératif de prévoir leur acquisition dans ce crédit. La scie permettra d'exploiter au mieux les compétences des deux menuisiers-ébénistes du MEG avec de réelles économies à la clé en limitant l'externalisation de la fabrication de certains décors et optimisant les commandes de bois. Quant à l'engin de manutention, il doit permettre de soulever et de transporter des charges (décors, vitrines, caisses de transport) entre les salles d'exposition, les ateliers et les lieux de livraison et de stockage, tout en ménageant la santé du personnel chargé de ces manutentions.

Enfin, il apparaît opportun d'intégrer sans plus attendre au projet de réouverture des développements informatiques s'appuyant sur les technologies récentes qui n'avaient pu être envisagés à la genèse du projet et ne sont pas pris en compte dans la proposition PR-739 II.

A la bibliothèque, la mise en place de bornes de prêt et retour en libre-service, complétées de portiques antivols doit offrir une certaine autonomie aux usagers de la bibliothèque, alléger les processus de traitement et offrir plus de sécurité pour les documents. Dans l'espace en libre-accès, les lecteurs et lectrices disposeront d'un terminal qui leur permettra d'emprunter et rendre les ouvrages, librement et sans avoir à faire appel au personnel. De plus, par le biais d'un guichet automatique à l'extérieur de la bibliothèque, il sera possible de rendre les documents à

toute heure d'ouverture du bâtiment, mais surtout en dehors des heures de présence du personnel de la bibliothèque. Ceci augmentera de manière importante les prestations aux utilisatrices et utilisateurs. Faisant appel à la technique des puces RFID, les opérations de manipulation et d'inventaire seront facilitées et la sécurité antivol améliorée.

Depuis peu sont apparues les tablettes multimédia qu'il paraît aujourd'hui impossible d'ignorer. Aussi, le MEG a prévu de faire appel à cette technologie pour fournir aux visiteuses et visiteurs des expositions des aides à la visite, en lieu et place des traditionnels audio-guides.

Cette technique ouvre un vaste champ d'application pour le visiteur individuel qui pourra, au gré de sa déambulation dans les salles, écouter et voir des documents et illustrations (textes, images, musiques, films, etc.) qui compléteront les informations affichées dans les salles. Le MEG développe actuellement, en parallèle aux projets d'expositions, ces applications d'information.

Les investissements faisant l'objet d'une demande de crédit complémentaire ainsi que les différents apports sont résumés dans le tableau ci-dessous:

Tableau récapitulatif

<u>Crédit complémentaire PR-739 II</u>	Fr.
Moyens informatiques (complément à la PR-739, Arrêté II)	
– Bibliothèque	145 000
– 100 tablettes	72 000
Total du crédit complémentaire I demandé	217 000
<u>Crédit complémentaire PR-739-III</u>	Fr.
Vitrines d'exposition	
– Vitrines exposition permanente	1 300 000
– Vitrines expositions temporaires dès 2015	1 500 000
Équipements complémentaires	
– Scie et aspiration	75 000
– Gerbeur (appareil de manutention)	15 000
Montant réservé dans l'Arrêté III de la PR-739	– 750 000
Sous-total	2 140 000
Financements disponibles pour ces vitrines et équipements	
– Reliquat du compte de préfinancement	– 308 000
– Apport SAMEG	– 137 000
Total du crédit complémentaire II demandé	1 695 000

Budget de fonctionnement du nouveau MEG

Comme déjà indiqué dans le préambule, le projet du nouveau MEG consiste en la construction de 7200 m² d'espaces essentiellement destinés à l'usage des publics, soit au total, avec l'ancien bâtiment, trois fois les surfaces anciennement disponibles. En ce qui concerne le volume dévolu aux expositions, il est environ quatre fois plus important que dans l'ancien musée. L'agrandissement des surfaces, et particulièrement des surfaces d'exposition, entraîne nécessairement des frais d'exploitation plus élevés.

Pour rappel, la PR-739 A du 11 mars 2010 prévoyait les besoins suivants:

Tableau récapitulatif selon PR-739 A

RH (nouveaux postes),	4,5 équivalents temps plein
Médiation culturelle	200%
Bibliothèque	150%
Régie et sécurité	100%
Nettoyage	Fr. 280 000
Centrale de sécurité	Fr. 400 000
Expositions et médiation	Fr. 535 000
Total	Fr. 1 215 000

A ce jour, seul un poste en médiation culturelle doit encore être créé en 2014, les autres ayant été créés à l'occasion de l'adoption des budgets 2012 et 2013.

Néanmoins, ce budget de fonctionnement, tel que le crédit de construction (PR-739), a été sous-évalué, notamment les moyens financiers dédiés aux expositions et aux activités de médiation culturelle et scientifique ainsi que l'effectif du secteur Surveillance et accueil.

a) Expositions et médiation culturelle et scientifique

En effet, l'augmentation du budget de fonctionnement de 535 000 francs annoncée dans la proposition PR-739 destinée aux expositions temporaires et aux activités de médiation culturelle et scientifique s'avère insuffisante si l'on souhaite que le MEG organise deux grandes expositions temporaires (1000 m²) par année et développe un programme de médiation culturelle et scientifique ambitieux. A titre d'exemples, le Musée Rath propose deux expositions temporaires de 1000 m² par an en moyenne. A Zurich, le Museum Rietberg a le même rythme de programmation, sur une surface équivalente, depuis qu'il dispose de son nouveau bâtiment. Le Musée historique Bernois, dont les expositions ont souvent un caractère ethnographique, à l'instar de nombreux musées à l'étranger, comme celui du Quai Branly ou les musées ethnologiques de Cologne, de Vienne et de Lei-

den, propose également deux grandes expositions temporaires de plus de 1000 m² annuellement. Atteindre cet objectif est donc essentiel si l'on veut positionner le MEG en tant que musée de référence sur le plan nationale et internationale.

Deux expositions temporaires par an permettent également de multiplier les thématiques abordées et d'offrir une offre événementielle et pédagogique plus variée.

Un complément budgétaire de 385 000 francs supplémentaire à ce qui a été annoncé dans la proposition PR-739 (535 000 francs) serait nécessaire afin de réaliser deux expositions temporaires par année ainsi qu'un programme de médiation et des activités hors-murs (maisons de quartiers, écoles etc.) en lien avec ces expositions. Par ailleurs, le MEG prévoit un apport de fonds privés de l'ordre de 200 000 francs par exposition temporaire. Le nouveau MEG pourrait ainsi pleinement utiliser le potentiel offert par le nouveau bâtiment, notamment:

- exploiter pleinement la modularité de l'exposition de la collection permanente et assurer une rotation significative des œuvres présentées;
- produire deux grandes expositions temporaires par an: soit deux grandes expositions de 1000 m², soit une grande exposition de 1000 m² et plusieurs expositions ponctuelles moins importantes;
- exposer des pièces de collections empruntées à d'autres musées;
- prévoir des expositions hors murs aux scénographies légères, notamment en lien avec la photographie ethnographique;
- développer une offre de médiation culturelle et scientifique complète et innovante (ateliers, visites, conférences, projections de films, etc.), dans les locaux du MEG et hors murs.

L'augmentation du budget de fonctionnement de 1,6 million de francs au lieu de 1,215 million annoncée dans la proposition PR-739 n'est pas un «luxe», cela correspond à un budget permettant au nouveau MEG de remplir ses missions tout en visant, par l'apport de fonds privés, à des expositions d'envergure internationale.

b) Secteurs de l'accueil et de la surveillance

Le nouveau MEG disposera d'une centrale de sécurité, tel que prévu dans la proposition PR-739 qui prévoit un haut degré de sécurité avec une technologie très pointue. La centrale de sécurité assurera principalement la sécurité des œuvres et se situera dans un local derrière l'accueil, dans lequel se trouveront les instruments et les écrans de surveillance. Le fonctionnement de cette centrale sera confié à des agents de sécurité professionnels, ayant les compétences techniques pour la maîtrise des appareillages, mais aussi les compétences d'intervention.

Cette centrale de sécurité, une première dans son genre pour les musées municipaux, permet de réduire l'effectif du personnel de surveillance, sans le remplacer intégralement. En cas d'évacuation du bâtiment, mais aussi pour assurer l'orientation des visiteurs, ce personnel reste indispensable, notamment dans les salles d'exposition et les salles ouvertes au public. La planification envisagée prévoit une présence de 4 personnes de l'ouverture à la fermeture des salles; ces personnes seront en liaison permanente avec la centrale de sécurité.

A ce jour, les secteurs de l'accueil et de la surveillance du MEG comptent 4 postes fixes et 2 personnes en emploi de solidarité. Pour couvrir les besoins pour une ouverture de 10 h à 17 h et une nocturne hebdomadaire, correspondant à environ 18 000 heures de travail annuelles, le MEG doit disposer de l'équivalent de 12 ETP. Il faut donc impérativement augmenter l'effectif de ce secteur de 6 ETP, en plus du poste de responsable de la régie et de la sécurité qui sera créé courant 2013 et ceci dès l'ouverture du musée fin octobre 2014.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu au 8^e plan financier d'investissements PFI 2013-2024.

Charges financières

Délibération I

La charge financière annuelle sur 217 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités est de 57 330 francs.

Délibération II

La charge financière annuelle sur 1 695 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 191 170 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service bénéficiaire de la totalité du crédit est le Musée d'ethnographie.

Le service gestionnaire du complément de 217 000 francs TTC est la Direction des systèmes d'information et de communication, en complément à la délibération II de la proposition PR-739.

Le service gestionnaire du complément de 1 695 000 francs TTC est le Musée d'ethnographie, en complément à la délibération III de la proposition PR-739.

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-739 II de 217 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 217 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2017.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire net à la proposition PR-739 III de 1 695 000 francs, déduction faite

d'un préfinancement de 308 000 francs et d'une participation de la Société des amis du musée d'ethnographie de 137 000 francs, soit un montant brut de 2 140 000 francs, destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 140 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.